L'IMPRIMERIE DE L'ABEILLE

Est établie à l'encoignure des rues de Chartres et St.-Louis, en face de la Bourse.

CONDITIONS :

DIX PIASTRES PAR AN—payables six mois d'avance : on ne s'abonne pas pour moins d'un an.

Aucun abonnement ne sera arrêté, à moins que les arrérages ne soient payés; et à moins que celui qui voudra suspendre son abonnement, n'ait fait connaître son intention par écrit au bureau de L'ABEILLE, huit jours avant l'expiration du semestre courant.

Les avis se publient en Anglais et en Français, et l'on n'en admet pas dans une seule langue. Le prix est d'une piastre pour dix lignes, ou moins, pour chaque insertion, la première comptant double.

Les avis dont le nombre d'insertions ne sera pas limité, seront publiés jusqu'à ce qu'on les arrête, aux frais de ceux qui auront envoyés.

On prend des abonnemens à l'année, pour publier les avis, à des prix raisonnables.

Aucun abonnement pour la campagne ne sera reçu à moins qu'on n'indique quelqu'un en ville chargé de payer régulièrement. Les lettres adressées à l'Editeur doivent être affranchies ; dans le cas contraire, elles resteront à la poste.

AVIS A MESSRS. LES HABITANS DU BAS DU FLEUVE.

Le bateau à vapeur DELTA, capitaine Sheridan, va être employé comme packet régulier de la Nelle.-Orléans jusqu'à … prendra du fret et des passagers pour la côte, et partira de la Nouvelle Orléans, les … heures. Pour fret ou passage, s'adresser au capitaine à bord, ou à

8 novembre. J. DAVIS.

POUR VICKSBURG, WANDERER, *Grand Gulf, Rodney, Natchez et les ports intermédiaires.*

Le bateau à vapeur bien connu WANDERER, capitaine C. B. Longcope, ayant une partie de son chargement engagée, et allant à bord, et partira sous peu pour les dits ports. Pour fret ou passage, s'adresser à bord, vis-à-vis la Douane, ou à

L. S. WATERS & Co, No. 34, rue de la Nouvelle-Levée.

N. B. Le Wanderer vient d'être nouvellement réparé.

1 septembre—

POUR PASCAGOULA.

Le bateau à vapeur WABASH, capitaine Walker, partira pour le port ci-dessus, touchant aux Bajous de St. Louis, de Béloxi, et à tous les débarquements intermédiaires, et quittera le chemin à coulisses tous les mercredis matin à 9 heures, et les samedis, à 4 heures de l'après-midi ; il reviendra tous les lundis et jeudis au soir. Pour fret ou passage, ayant de bons emménagemens, s'adresser à bord, ou à

6 août—6m J. B. BYRNE.

POUR MADISONVILLE & COVINGTON.

Le bateau-à-vapeur CORSAIR, capitaine Knight, partira du bas du chemin à coulisses pour les ports susdits les lundis, mercredis et vendredis, à midi un quart, avec la malle des Etats-Unis ; et reviendra les mardis, jeudis et samedis à midi. Les passagers doivent se trouver ponctuels à bord à l'heure. Les voyages du dimanche sont suspendus jusqu'à nouvel ordre. Les chars partent de la ville à midi et arrivent à l'heure du débarquement des passagers. 6 nov

---

POUR LA MOBILE, (Par le fleuve.) *Ligne de paquebots de la Nouvelle-Orléans à la Mobile.*

Les goelettes formant cette ligne, partiront de la Nouvelle Orléans tous les quatre jours, à commencer de 1er. décembre prochain, savoir :

Goelette FANNY, capitaine Andrew, 1er. décembre.
" CORINE, " Crocker, 4 "
" CORA, " Carstein, 8 "
" SARAH, " Stark, 12 "
" ——, " ——, 16 "

Les goelettes susdites sont toutes de première classe, construites expressément pour ces voyages et sont sous le commandement de marins expérimentés. Elles seront en tout temps remorquées pour monter ou descendre le fleuve, et la plus grande exactitude sera observée dans leurs jours de départ. Pour fret ou passage, s'adresser à

13 nov TOURNE & BECKWITH, rue Poydras, No. 12

POUR LE HAVRE.

Le navire SENATOR, A no 1, très bon voilier, doublé en cuivre est maintenant en chargement, et sera prêt à faire voile sous peu.

Pour le fret de 200 balles, s'adresser à

THEODORE NICOLET & Co.
22 nov No 26, rue Bienville.

POUR VERA CRUZ.

Le brick bien connu GENERAL SANTA-ANNA, capitaine Vanstavoren, ayant une partie de son chargement engagée, partira sous peu pour le dit port. Pour fret ou passage, ayant de beaux emménagemens, s'adresser à

22 nov M S CUCULLU, LAPEYRE & Co.

POUR TAMPICO.

La goélette américaine, bonne voilière, HALCYON, capitaine William Williams, est prête à recevoir du fret, et fera voile pour le dit port, la semaine prochaine. Pour fret ou passage, ayant d'excellens emménagemens, s'adresser à bord, en face de la rue Conti, ou à E. J. FORSTALL & Co.

21 nov rue Royale, No. 153.

POUR MATANZAS & LA HAVANE.

Le beau brick espagnol fin voilier LOUISA, capitaine Delgado, partira positivement samedi prochain, 22 du courant. On prie Messieurs les chargeurs de passer immédiatement, pour avoir leurs connaissements signés chez GARCIA, BUYO & co,

20 nov rue Ste. Anne, No. 34

POUR MARSEILLES.

Le A I brick FLORA, capitaine Carnick, est prêt à recevoir un chargement pour le dit port, Il peut porter environ 800 balles. Pour fret comme de coutume, s'adresser à

19 nov E. J. FORSTALL & Co.

POUR MATANZAS & LA HAVANE.

Le beau brick espagnol fin voilier, *Luisa*, capt. Delgado, ayant les deux tiers de son chargement prêts, partira sous peu. Pour le reste du frêt, et passages, s'adresser à GARCIA, BUYO & Co.

13 nov rue St. Louis, no. 34.

POUR LA MOBILE—(Par le fleuve.)

La goelette paquebot CORA, capitaine Carstein, ayant une partie de son chargement engagée, partira sous peu. Pour le reste du fret ou passage, s'adresser à bord, en face de la rue Bienville, ou à TOURNE & BECKWITH,

13 nov rue Poydras, No. 12

POUR LE HAVRE.

Le navire de première classe OLYMPIA, capitaine Grey, partira immédiatement. Pour fret de 150 balles de coton, ou passage, s'adresser à Fk. PERRET & GALLY,

6 nov rue Toulouse, No. 59

POUR LE HAVRE.

Le navire MARENGO, capitaine Larkin, partira vers le 14 du courant. Pour fret de 200 balles de coton ou passage, s'adresser à

Fk. PERRET & GALLY,
6 nov No. 59, rue Toulouse

POUR BRAZORIA, *Colonie d'Austin (Texas.)*

La goëlette, paquebot régulier, BRAZORIA, capitaine J G Rowland ; pour frêt ou passage, ayant de bons emménagemens, s'adresser à bord, ou

E. W. GREGORY,
5 nov 60, rue de Chartres.

POUR ST. YAGO DE CUBA.

Le brick fin voilier et doublé en cuivre ST. ROMAN, capitaine Salva, ayant la majeure partie de son chargement engagé, partira dans peu de jours. Pour passage et le reste du frêt, s'adresser à GARCIA, BUYO & CO,

3 nov Rue Ste. Anne, No. 34.

A LOUER.

PLUSIEURS MAGASINS rue de la Levée, entre la rue Bienville et de la Douane. S'adresser à [8 nov] B MARIGNY.

A LOUER—Le haut de la Maison située rue de la Levée, No. 79. On en donnera possession immédiatement. S'adresser à

1 nov Wm. HOLMES & Co.

Etablissement de Manteaux de Marbre.

HENRY HUNT & CO., ont le plaisir d'annoncer au public de la Nouvelle-Orléans, qu'ils ont ouvert un magasin d'entrepôt au No. 30, rue de la Douane, où ils reçoivent de leur établissement à New-York, par le navire Arkansas, un superbe assortiment de Manteaux de cheminées, grillages, &c. Ils ont intention d'avoir constamment en vente, un assortiment général de toute espèce d'articles relatifs à leur profession, et ils espèrent par la beauté de ces objets et la manière dont ils sont travaillés, mériter l'encouragement du public. Ils ont à vendre du Plâtre de Paris, des Marbres de tombes, caveaux de marbre, devants de cheminées en marbre, ainsi que des grillages en fer double, de Russie, et idem en cuivre. Ils ont à leur service des ouvriers compétents pour leur entreprise. Ils gravent des inscriptions dans le dernier goût, et ils exécutent des monumens de tous genres, avec promptitude et goût. 13 nov

---

PERDU—Il a été perdu vendredi, après-midi, dans le quartier de la Bourse, un BOUTON monté avec une belle rose. Une récompense honnête sera donnée à la personne qui le remettra rue St. Louis, No. 26. 29 oct—d

---

VENTES A L'ENCAN.

Par J. B. BLACHE, Encanteur.

IL sera vendu jeudi, 27 du courant, à 4 heures P. M., dans la maison neuve à étage située rue des Ursulines, entre Bourbon et Dauphine, pour cause de départ, tous les meubles et effets composant un ménage ; les meubles, à l'exception du lit, sont tous en acajou, et entièrement neufs et d'un beau travail. Les principaux articles sont un superbe sideboard à compartimens et très vaste, une belle armoire à porte-manteau, une table à manger de douze converts, une paire de tables à cartes (tous ces objets en acajou fin) ; un lit en merisier à fond sanglé, colonnes tournées et sculptées, avec matelas &c. dix-huit chaises empaillées presque neuves, deux glaces, une berceuse, chenêts, pelle et pincettes en cuivre, différents ustensiles de cuisine &c. &c.

Conditions, comptant. 20 nov

PAR J. B. BLACHE.

LE soussigné étant sur le point de s'absenter pour l'Europe, offre à vendre les Esclaves suivans :—

Alexandre, jeune nègre créole de 13 ans, bon domestique.

Aimée, négresse de 36 ans, un peu cuisinière, blanchisseuse, bonne pioche, domestique de maison, bon sujet.

Mahala, négresse âgée de 34 ans, domestique de maison, cuisinière et blanchisseuse.

Lucinda, négresse âgée d'environ 24 ans, cuisinière, blanchisseuse, repasseuse et bonne domestique de maison; et ses deux enfans Mississipi de 6 ans, et James de 4 ans. Lesquels esclaves sont tous garantis des vices et maladies prévues par la loi.

Si lesdits esclaves ne sont pas vendus à l'amiable d'ici à mardi 26 du présent mois, ils le seront en vente publique ledit jour par l'encanteur susnommé.

Conditions :—Un quart comptant et le reste à six mois en billets endossés à satisfaction portant hypothèque jusqu'à parfait paiement ; les acquéreurs auront la faculté de payer comptant ; moyennant un escompte de huit pour cent.

Les actes de vente seront passés chez M. H. Pédesclaux, notaire public, aux frais des acquéreurs.

Le soussigné prévient aussi le public que M. Joseph Paturzo est son chargé de pouvoir. Si quelqu'un a des réclamations à faire, il pourra les adresser au dit sieur Paturzo, il prie aussi les personnes qui peuvent lui devoir de vouloir bien solder leur compte entre ses mains de son procureur financier.

7 nov—6,2ps J. LOBRANO.

PAR TRICOU & CANONGE.

IL sera vendu, jeudi, 27 novembre courant, à midi, à la Bourse Hewlett :

34 lots de terre situés à Carrollton, ci-devant habitation Macarty, dans la paroisse de Jefferson, à environ 2 lieues de cette ville.

Les améliorations qui se font journellement dans Carrollton, et les grands avantages qui doivent nécessairement résulter du rail road, qu'on est sur le point d'achever en ce moment, et qui faciliteront les communications entre cet endroit et cette ville, offrent aux spéculateurs des avantages si réels, qu'il devient inutile d'en dire d'avantage.

Le plan est exposé à la Bourse Hewlett.

Conditions : 6, 12 et 18 mois de crédit, en donnant des billets endossés à satisfaction et hypothèque jusqu'à parfait paiement. Les actes de vente seront passés en l'étude de *J. Cuvillier*. 18 nov

---

BONNE ACQUISITION

A Vendre à l'amiable, et pour cause de départ, les ESCLAVES suivans, provenant de la succession de Mde Veuve Dupein, tous frères et sœurs et créoles de la Nouvelle Orléans, savoir:

Fanis, mulâtresse, âgée de 23 ans, bonne blanchisseuse et repasseuse,

Annette, sa sœur, négresse, 19 ans do do

Son fils nommé Zénon de 2 ans 7 mois, joli négrillon,

Hercule, son frère, nègre âgé de 15 ans, garçon de café.

Théoppi, son frère, âgé de 13 ans, bon marchand,

Félix, son frère, mulâtre âgé de 10 ans et demi, bon domestique.

Cette jolie famille est trop connue pour la recommander. Ces esclaves sont garantis de tout ce qu'on peut désirer. On vient de donner la liberté à leur mère, en récompense de sa bonne conduite.

Plus, Henriette, mulâtresse américaine, âgée de 23 ans, dans le pays depuis son enfance, parlant français et anglais, très bonne couturière, blanchisseuse et repasseuse, bonne femme de chambre, et très vive à l'ouvrage de ménage.

Agathe, négresse congo, âgée de 33 ans, depuis 23 ans dans la même maison ; excellente cuisinière à la française et bonne blanchisseuse, avec son fils nommé Charles, âgé 10 et demi, domestique, et sa fille nommée Eliza, jolie et bonne négrite, 8 ans. Ces quatre derniers esclaves provenaient précédemment de la succession de *feu J. Daveson*, qui les a élevés ; ils sont très connus. Le vendeur désirerait garder Agathe et Henriette jusqu'au 1er avril prochain, en payant à l'acquéreur leur loyer à raison de $12, par mois pour chacune d'elle. Conditions: moitié comptant, moitié en mars prochain, en billets endossés à satisfaction et hypothèque, aux frais des acquéreurs. Les dits esclaves ne seront livrés qu'après que l'argent, et les billets auront été comptés. S'adresser pour les voir rue Royale No. 216, entre Orléans et Ste. Anne, maison de la fabrique. S'ils ne sont pas vendus d'ici au 1er décembre prochain, ils le seront le dit jour à la bourse par M. Domingon. 5 nov—3ps

---

MAGASIN DE NOUVEAUTES, *à l'instar de Paris, en Gros et en Détail.*

GAULHIAC, coiffeur, rue de Chartres, au coin de celle Jefferson, vient de recevoir de Paris, un très bel assortiment de cosmétique, parfumeries fines pour la toilette, en pâte d'amande, liquide au miel, à la rose, cad, Fiore, pâte en poudre et crème, le véritable lait de roses la poudre sétenite et du Liban, mucillage pour la teinture des cheveux à volonté. Les extraits, tous odeurs, les essences et tous les savons de toilette, &c.

Assortiment de cannes avec épée et sans armes, cols en satin, et bretelles différens genres, gants de toute sorte, brosses à habits, à tête, à dents, premier choix.

Généralement tous les postiches en faux cheveux goûts nouveaux, pour hommes et pour dames. Le tout aux prix les plus modérés. 12 nov

---

A VENDRE par le soussigné, CHASSIS, PORTES A CHASSIS, et PORTES extérieures de toutes dimensions; aussi POILS A PLATRER et bonne CHAUX DE PIERRE, CLAIRE VOIES pour entourer des terrains ou des jardins, a des prix modérés. Aussi, un bon petit CHEVAL de selle, gris de fer, créole et allant à l'amble. S'adresser au No. 85, rue Julia, à

18 oct—3m LOUIS. A. LEMOYNE.

$10 DE RECOMPENSE.

SERONT données pour l'arrestation de la jeune esclave nommée ELIZA ou LOUISA, qui s'est absentée de la papéterie il y a environ une semaine. Elle est âgée d'environ 18 ans, taille de 5 pieds, 1 ou 2 pouces, et appartenait à *madame Magdeleine Laye*. La récompense ci dessus sera donnée à celui qui la ramènera à la presse à coton à vapeur de la Levée.

20 nov—d F. C. CATONNET, sect.

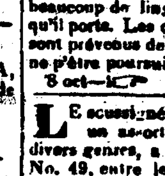

$10 DE RECOMPENSE.

Parti marron de chez le soussigné, le 1er, courant, le nègre NELSON, âgé de 27 ans, taille de 5 pieds 10 pouces, ayant une cicatrice au sourcil de l'œil gauche, et une autre au bout de la joue près du nez. Ledit esclave a été dernièrement acheté de M. Bishop, et appartenait ci-devant à M. Benrose. Comme il a emporté beaucoup de linge, il serait difficile de dire les vêtemens qu'il porte. Les capitaines de navires et bateaux à vapeur sont prévenus de ne pas le recevoir à leur bord, sous peine d'être poursuivis.

8 oct— Y. M'DANIEL.

LE soussigné, arrivant d'Angleterre et de France, avec un assortiment considérable de marchandises de divers genres, a transporté son *magasin rue de Chartres* No. 49, entre les rues Bienville et de la Douane, où il offre à vendre les articles suivants débarquant du Marengo, du Hâvre, et de l'Océana de Liverpool.

Toilettes pour dames d'un genre nouveau, dite à la duchesse, dito pour hommes et pour enfants ; lavabos de différents genres; pianos, pupitres à musique, casiers à musique, pupitres à écrire ; commodes et secrétaires ; écrans, idem à secrétaire, table de centre; bureaux pour dames et pour hommes ; tables à écarté, tables de nuit d'un genre nouveau; bibliothèques; jardinières ; corbeilles de noces ; idem à main ; idem à ouvrage; petits lits de repos; fauteuils de chambre, idem de bureau ; idem à mécanique ; armoires à glace, étagères, miroirs à barbe ; tabourets à la reine, idem à chaque pied, tables portatifs, idem à béquilles ; petites tables à ouvrage, et une infinité de meubles de fantaisie, la plupart d'un genre tout à-fait nouveau.

Très beaux lustres, lampes et candélabres en bronze. Grand assortiment de pendules de tout genre; doré, bronzé; porcelaine &c. corbeilles à fleurs et à fruits, vases divers.

Assortiment considérable de tableaux ; glaces de toutes dimensions, cadres d'un nouveau goût.

Plaqué de tout genre, tels que candélabre, flambeaux, plateaux de toute espèce, corbeilles, sucriers, porte-liqueur, porte-huiliers &c. &c. &c.

Une infinité d'objets de fantaisie en porcelaine et en bronze. Ornements dorés, très riches, pour portes et fenêtres.

Superbes services de table en porcelaine.

Assortiment général et très étendu de porcelaine, cristaux et verrerie. Bougies diaphanes en couleur ; veilleuses, mèches à quinquets. Presses à copier d'un nouveau genre, saucissons de Lyon, rocambout &c.

Tous ces articles ont été choisis par le soussigné, ou confectionnés d'après ses ordres dans les principaux établissements de Paris, et d'Angleterre

7 nov VALSIN VIGNAUD.

TRAITES sur France, à vendre par

25 oct P. J. TRICOU.

VENTES A L'ENCAN.

PAR FERNANDEZ & WHITING.

(Propriétés de grande valeur.)

IL sera vendu, le Mardi 25 de Novembre prochain (et jours suivans) à l'heure de Midi, à la Bourse Hewlett, à l'encoignure des rues de Chartres et St. Louis, les propriétés foncières ci-après décrites et les esclaves ci-après dénommés, savoir:

1. Un lot de terre situé en cette ville, côté Est de la rue Bourgogne, entre les rues des Ursulines et de l'hôpital, mesurant au pied français, trente pieds de face à la susdite rue Bourgogne, sur une profondeur de 127 pieds, borné d'un côté par la propriété appartenant ci-devant à Nicholas Duquesne et de l'autre par la propriété appartenant ci-devant à Ve. Dupéron. Ensemble avec tous les édifices qui se trouvent sur ledit lot de terre.

Conditions : L'acquéreur se fera charge de quatre billets de $1600 chaque, payables le 16 Janvier 1835 et prendra l'obligation de les renouveler trois fois d'année en année après la dite échéance, en payant 10 pour cent sur chaque renouvellement, la balance sera payable en trois termes égaux, le 17 mars 1835, le 17 mars 1836 et le 17 mars 1837, en billets endossés à satisfaction et portant hypothèque.

2. Un terrain situé en cette ville, rue Dauphine, dans l'Ilet compris entre les rues du Quartier, Bourgogne, de l'Esplanade et Dauphine; lequel terrain est désigné par le No. 3, sur un plan dressé le six Juillet 1826 par M. Pilié voyer de cette ville, et annexé à un acte en date du 25 Janvier 1828, en l'étude de W. J. Lewis, notaire en cette ville; ledit terrain mesurant 29 pieds 1 pouce de face à la rue Dauphine sur une profondeur irrégulière de 81 pieds 10 pouces, savoir: du côté de l'Esplanade, allant en profondeur perpendiculairement, 81 pieds 10 pouces, delà, allant vers la rue du Quartier parallèlement à la rue Dauphine, 20 pieds 6 pouces, delà, allant vers la rue Dauphine parallèlement à la rue du Quartier, 39 pieds; delà, sur une ligne oblique saillante, dix huit pieds 11 pouces, delà, sur une ligne oblique rentrante trois pieds 6 pouces, delà allant joindre la rue Dauphine perpendiculairement 24 pieds 2 pouces, conformément audit plan, le tout mesure française, ensemble la moitié indivise du corridor qui se trouve entre les terrains nos. 2 & 3 et qui est à l'usage commun de ces 2 terrains; ensemble aussi toutes les bâtisses qui existent sur le dit terrain, et autres dépendances.

Conditions: $1175 comptant, $1175 le 22 octobre 1835, et la balance au 17 mars des années 1835, 1836 et 1837.

3. Un lot de terre situé au faubourg Marigny, de cette ville, formant l'encoignure Nord-Est des rues Champs Elysées et Moreau, mesurant 90 pieds de face à la première rue, sur 128 pieds de profondeur et face à la rue Moreau, le tout plus ou moins; borné du côté de la rue Moreau par la propriété de John Rice. Ensemble toutes les améliorations qui se trouvent dessus.

Conditions, $2400 comptant, $5000 le 19 Décembre 1834, $3800 le 19 Décembre 1835; $3800 le 19 décembre 1836, et la balance au 17 mars des années 1835, 1836 et 1837.

4. Une portion de terrain située en cette ville, faubourg Marigny, dans la rue Marigny, désignée par le no. 4, au plan dressé le 25 Mars 1833, par Bourgerol, architecte et arpenteur, et déposé pour minute en l'étude de Felix De Armas, notaire, suivant acte du 9 Avril de la même année, la dite portion de terrain ayant mesure américaine. 23 pieds 3 pouces de face à la dite rue Marigny; 100 pieds de profondeur d'un côté sur la ligne qui la sépare du no. 3, du dit plan, la même mesure de profondeur de l'autre côté sur la ligne qui la sépare du no. 5 du dit plan, et 23 pieds 5 pouces 6 lignes 2-7ème. sur la ligne du fond qui la sépare de la portion de terrain désignée au dit plan par le no. 9.

Conditions $1450 comptant, $1450 le 8 Avril 1835 et la balance au 17 Mars des années 1835, 1836 et 1837.

5. Une autre portion de terrain, située au dit faubourg Marigny, adjoignant la précédente portion de terrain no. 4; cette dernière portion désignée par le no. 5, au plan susrelaté du 25 Mars 1833, mesure au pied américain, 23 pieds 3 pouces de face à la rue Marigny, 100 pieds de profondeur, d'un côté, sur la ligne qui la sépare du no. 4, précédemment décrit, la même mesure de profondeur de l'autre côté sur la ligne qui la sépare de la portion de terrain, désignée par le no. 6, et 23 pieds 5 pouces 6 lignes 2 7èmes. sur la ligne du fond qui la sépare de la portion de terrain désignée par le no. 9 au même plan.

Conditions: $1450 comptant; $1450 le 8 Avril 1835 et la balance au 17 Mars des années 1835, 1836 et 1837, en billets endossés à satisfaction.

6. Sept lots de terre situés au nouveau faubourg Marigny, désignés par les nos. 1, 2, 3, 4, 5, 11 et 22 de l'ilet no. 87, renfermé par les rues de la Force, de l'Union, des Libéraux et Bagatelle, et mesurant, au pied français, comme suit, savoir:

Les nos. 1, 2, 3, 4 et 5 chacun 30 pieds de face à la rue de l'Union sur 130 pieds de profondeur, ledit no. 1 formant encoignure aux rues de l'Union et des Libéraux. Le no. 11, 30 pieds de face à la rue de la Force, sur 150 pieds de profondeur. Et le no. 22, 30 pieds de face à la rue des Libéraux, sur 150 pieds de profondeur; le tout conformément au plan figuratif dressé par L. Bringier, arpenteur général, le 11 Mai 1831 et annexé à un acte au rapport de Louis T. Caire notaire, en date du 18 Mai 1831, tels que les dits terrains se poursuivent et comportent.

Conditions: Payables au 17 Mars des années 1835, 1836 et 1837, en billets endossés à satisfaction.

7. Un morceau de terre, situé au faubourg Montreuil, près cette ville, borné par les rues Morales, Elmire et Urquhart et formant l'ilet désigné par le no. 15, au plan dudit faubourg, dressé le 16 Juin 1831, par Jh. Pilié, voyer de cette ville et déposé pour records, en l'étude de Octave De Armas, notaire; ledit ilet divisé conformément audit plan, en six lots numérotés depuis 1 jusqu'à 6 inclusivement. Ensemble avec tous les droits, privilèges, charges et servitudes y attachés.

Conditions: Payables $30 comptant pour chaque lot et la balance au 17 Mars des années 1835, 1836 et 1837, en billets endossés à satisfaction.

8. Un demi terrain situé au dit nouveau faubourg Marigny, faisant partie du lot désigné par le no. 364, de l'ilet no. 40, du plan original du dit faubourg, déposé en l'étude de Félix De Armas, notaire. Lequel 1-2 terrain mesure, au pied français, 30 pieds de face à la rue St. Antoine, commençant à une distance de 60 pieds de l'encoignure de la rue Urquhart et courant sur sa face vers la rue Girod, sur 120 pieds de profondeur. Un autre terrain situé au même faubourg, désigné par le no. 406, du dit ilet no. 40, sur le susdit plan original. Le dit terrain ayant, (mesure française) 60 pieds de face à la rue Annette, entre les rues Girod et Urquhart, sur une profondeur de 120 pieds borné du côté de la rue Girod, par le no. 407 et du côté de la rue Urquhart par le no. 405 et dans la profondeur par le no. 390. Ensemble toutes les améliorations des dits deux lots de terre.

Conditions: $412, 5 cts. comptant; $221, 25cents, payables le 9 février 1835 et la balance au 17 Mars 1835, 1836 et 1837.

9. Deux lots de terre situés au dit faubourg Marigny, désignés par les nos. 1 et 2, de l'ilet no 24, compris entre les rues de l'Union, Prosper, des Français et St. André. Le lot no. 1 formant encoignure des rues de l'Union et Prosper, mesure au pied anglais 29 pieds de face à la rue de l'Union, sur 120 pieds de profondeur et face à la dite rue Prosper, borné d'un côté par le no. 2, et dans la profondeur par le no. 12. Le lot no. 2 ayant, mesure anglaise, 29 pieds de face à la rue de l'Union sur 120 pieds de profondeur, borné d'un côté par le no. 1 et de l'autre côté par le no. 3, et dans la profondeur par le no. 12. Le tout conformément au plan dressé par Ls. Bringier, arpenteur général, le 17 Avril 1831. Ensemble les bâtisses et dépendances qui se trouvent sur les dits deux lots de terre.

Conditions: Payables au 17 Mars des années 1835, 1836 et 1837, en billets endossés à satisfaction.

10. Douze terrains dont suit la description: 1°. six terrains situés au nouveau faubourg Marigny, au dessous de cette ville, désignés de la manière ci-après exprimée, sur un plan dressé par Jh. Pilié, voyer de cette ville, daté du 1er juin 1830 et déposé en l'étude de Carlile Pollock, notaire, par acte du 18 du même mois. 1°, Un lot désigné par le No. 6 de l'ilet No. 121 formant encoignure aux rues de la Promenade et Bagatelle, n'ayant aucune dimension déterminée, étant d'une forme irrégulière, tel qu'il est figuré au dit plan. 2°. Les lots désignés par les Nos. 11 et 12 de l'ilet No. 108: mesurant chacun 60 pieds de face à la rue Bagatelle, les rues de la Loi et des Magistrats sur 120 pieds de profondeur et 3°. les lots désignés par les Nos. 1, 2, 3, de l'ilet No. 104 le premier formant encoignure des rues Annette et de la Vertu, mesure 60 pieds de face à la rue Annette et 120 pieds de face à la rue de la Vertu. Le No. 2 mesure 60 pieds de face à la rue de la Vertu et 150 pieds de profondeur. Le No. 3 mesure 60 pieds de face à la rue de la Verta, le tout mesure française.

Conditions: … au comptant et la balance au 17 mars des années 1835, 1836, et 1837 en billets endossés à satisfaction et portant hypothèque.

11. Trois terrains situés au dit nouveau faubourg Marigny, désignés par les Nos. 5, 11, et 12, de l'ilet 64 sur un plan dressé par M. Bourgerol député arpenteur général, le 8 février 1831, annexé à un acte de Louis T. Caire, notaire en cette ville, sous la date du 25 février 1831; les dits 3 terrains ayant les dimensions suivantes, savoir : la No. 5 mesure, au pieds français, trente sept pieds et demi de face à la rue des Français sur 110 pieds de profondeur; il est borné d'un côté par le No. 4 et de l'autre par le No. 6, et les Nos. 11 et 12, attenant l'un à l'autre mesurent, au pied français, chacun 30 pieds de face à la rue Célestine et cent cinquante pieds de profondeur.

Conditions: Payable le 17 Mars 1835 1836 et 1837 en billets endossés à satisfaction et portant hypothèque.

12. Trois terrains situés dans cette partie du faubourg Washington, qui se trouve à environ un mille au dessous du carré de cette ville, et désignés au plan de la dite partie du faubourg Washington, dressé par J. Pilié, voyer de cette ville, le 24 Février 1832, déposé en l'Etude de Charles Janin, notaire, par acte du 5 Mars, de la même année; les dits terrains désignés par les Nos. 1 et 2 de l'ilet No. 3, et un de l'ilet No. quatre ont, mesure américaine, les dimensions suivantes: savoir: Le lot no. 1 de l'ilet no. 3 fait encoignure et mesuré 52 pieds 10 pouces 6 lignes de face à la rue Lesseps et 115 pieds de profondeur, et face à la rue Moreau. Le no. 2 a 47 pieds 8 pouces de face à la rue Moreau, sur 158 pieds 2 pouces 6 lignes de profondeur. Et le lot no. 1 de l'ilet no. 4 forme encoignure et mesure 58 pieds 10 pouces 6 lignes de face à la rue de la France, sur 115 pieds de profondeur et face à la rue Moreau, le tout conformément au dit plan, ensemble les appartemens et dépendances des dits terrains.

Conditions: Payables $958 33-100 1-3 comptant; $958 33 100 1 3 le 2 Mars 1835 et la balance aux 17 Mars des années 1835, 1836 et 1837; en billets endossés à satisfaction et portant hypothèque.

ESCLAVES.

1. Guillaume, nègre créole, âgé de 60 ans, borgne; 2, André, un peu maçon, cuisinier, ivrogne, maladif, âgé de 30 ans; 3. Robert, mulâtre créole, de 18 ans, bon manœuvre; 4. Joe, nègre de 24 ans, bon manœuvre bon domestique; 5. Sam, mulâtre de 21 ans, bon manœuvre, lourd du corps, marronneur.

6. John, mulâtre, apprenti maçon, âgé de 18 ans; 7. Peter, mulâtre âgé de 17 ans; 8. Clem, bon manœuvre, âgé de 12 ans, marronneur; 9. Black William bon manœuvre; créole, âgé de 17 ans, marronneur; 10 Mill, bon manœuvre, âgé de 12 ans; 11, Peter, excellent manœuvre, bègue, âgé de 11 ans; 12. Kerney, manœuvre, âgé de 12 ans; 13, Mercellite, mulatresse, créole, bonne marchande et bon sujet, avec un enfant de dix mois environ; 14. Jenny, griffonne, maladive, bon sujet; 15. Esther, négresse âgée de 32 ans, blanchisseuse et cuisinière, bon sujet; 16 Mila ou Amélie, âgée de 10 ans, bonne domestique, 17 Leah, négresse de 14 ans, bonne domestique et bon sujet.

Conditions: Les dix sept esclaves qui précèdent seront payables en trois termes égaux, aux 17 Mars des années 1835, 1836 et 1837, avec un intérêt de 6 pour cent du jour de la vente; en billets endossés à satisfaction et portant hypothèque.

18. Zenon, créole, âgé de 38 ans, bon charretier, cuisinier, ivrogne.

Conditions: Payable $220 comptant; $220 le 25 février 1835 et la balance aux 17 Mars des années 1835, 1836 et 1837 en billets endossés à satisfaction et portant hypothèque. 19. Washington, âgé de 15 ans, bon manœuvre, un peu maçon.

Conditions: Payables comptant.

20. Edmond, âgé de 11 ans, domestique. Conditions: Payable $212 50 100 comptant, et la balance aux 17 Mars des années 1835, 1836 et 1837, en billets endossés à satisfaction et portant hypothèque.

21. Therèse, négresse, âgée de 28 ans, bonne cuisinière et blanchisseuse. Conditions: $440 comptant et la balance aux 17 Mars des années 1835, 1836 et 1837, en billets endossés à satisfaction et portant hypothèque.

Le tout, en billets endossés à satisfaction et hypothèque spéciale jusqu'à parfait paiement. Les actes de vente seront passés par Joseph Cuvillier, notaire, aux frais des acquéreurs. 27 oct

---

PAR J. B. BLACHE.

EN vertu d'un ordre de l'honorable Cour des Preuves, pour la paroisse et la ville de la Nouvelle Orléans, en date du 6 novembre 1834, il sera vendu le jeudi, 11 de décembre prochain, à midi, à la Bourse de Hewlett, les propriétés ci-après désignées, dépendant de la succession de feu Salomon Sacerdotte.

Un Lot de Terre, de figure irrégulière situé rue St. Philippe, entre les rues Royale et Bourbon, désigné par le No. 4, sur le plan exposé à la Bourse, ayant 67 pieds 11 2 8 pouces de face à la rue St. Philippe, dont 2 pieds 1 4 8 pouces ont 95 pieds 11 pouces de profondeur, et 65 pieds 9 6-8 pouces, ont 192 pieds 2 pouces; la dite face rétrécissant de manière à n'avoir que 65 pieds, 6 8 pouces sur la ligne du fond, ensemble l'établissement qui est dessus et qui est connu sous le nom de Bal's Washington. Cette propriété est possédée par la succession en commun avec M. Bernard Dupuy qui consent à la vente du tout.

Trois Lots contigus, attenant au précédent, désignés au plan par les Nos. 32 et 1, ayant, le No. 3, 21 pieds 7 pouces, et les Nos: 2 et 1, chacun 21 pds. 8 pouces de face à la rue St. Philippe, sur 95 pieds 11 pouces de profondeur, ensemble les bâtisses et dépendances en briques qui sont dessus, et qui sont divisées en trois locations distinctes.

Conditions: 1, 2 et 3 ans de crédit, en billets divisés par coupons endossés à satisfaction avec hypothèque spéciale jusqu'à parfait paiement. 10 nov

---

PAR JOS. LE CARPENTIER.

EN vertu d'un décret de l'honorable cour de paroisse, et par ordre des syndics des créanciers de François Philippe, il sera vendu, le jeudi, 11 décembre 1834; à midi, à la Bourse Hewlett, les propriétés suivantes abandonnées par le dit insolvable à ses créanciers.

Une négresse nommée Elly, cuisinière, âgée d'environ 50 ans, affectée d'une hernie abdominale, mais garantie des vices ainsi que des autres maladies redhibitoires.

Plus, trois terrains ou lots de terre, situés dans le nouveau faubourg *Marigny, désignés par les nos. 6, 7 & 8* de l'ilet, no. 37, sur un plan fait par Joseph Pilié, voyer de la ville, le 23 juin 1830, et annexé à un acte chez C. Pollock. notaire, du 1er juillet 1830, nos. 6 et 7, ayant 45 pieds 4 po de face à la rue de la Vertu, sur 150 pieds de profondeur et le no 8, formant l'encoignure des rues des Champs Elysées et de la verta, ayant 30 pieds de face aux Champs Elysées, sur 100 pieds de profondeur, faisant face à la rue de la Verta.

Conditions : L'esclave payable à 6 mois, en billets endossés à satisfaction et hypothèque jusqu'à parfait paiement. Les terrains, $32 50 comptant sur chaque terrain, et la balance à 6 mois de crédit en billets endossés à satisfaction et hypothèques sur les dits terrains. Les actes de vente seront passés chez M. Felix Grima, notaire, aux *frais des acquéreurs*. Il ne sera donné possession de l'esclave que lorsque l'acte de vente aura été passé 8 nov

---

MADAME COCHRANE, rue de Chartres, No. 54 au 1er., a l'honneur de prévenir les dames de ses amies, et en général celles de la ville et de la campagne, qu'elle a reçu de France et du nord, un grand assortiment de marchandises dans le goût le plus nouveau, consistant en Modes nouvelles ;

Chapeaux du matin, chapeaux habillés en velours et en satin, chapeaux de paille, capottes pour dames et pour enfans, petites toques pour enfans,
Soieries de toute espèce pour robes et pour chapeaux,
Manteaux brodés, de drap et autres,
Fourrures en chinchilla, petit gris, etc.
Polonaises en duvet de cygne,
Bouquets de fleurs et guirlandes,

Schâles cachemir, écharpes, fichus de soie, indienne, mérinos, gants, bourses, lingeries, broderie de toute espèce, souliers français, habillemens d'enfans, poupées, parfumerie, &c. &c.

L'ouverture de ses modes se fera samedi prochain, du 6 courant ; elle invite les dames à venir visiter son magasin.

8 nov

REÇU et à vendre par le soussigné, rue de la Vieille Levée, no. 21, de divers arrivages récens :

50 paniers vin de champagne, 12 jarres fruits cristallisés, 10 caisses noyau de Phalsbourg, 50 caisses confitures de la Havane, premier choix bien assortis, 30 caisses fruits de France; un sirop consistant en coins, poires, abricots, prunes, et cerises, plusieurs barils de gouyave gelée et pâte, petites et grandes boîtes, 106 caisses liqueur superfine, 20 dito crême de thé, 29 eau-de-vie de Dantzic. 20 caisses cerises confites à la liqueur, 30 caisses véritable Curaçoa, 12 absynthe suisse, Kerschwasser, 150 caisses liqueurs mi fines, plusieurs caisses excellente gelée de groseille, 10 caisses marasquin de Zara, 20 barils anisette rose, 10 du crême de canelle, 20 caisses *vin muscat de Lunel*, 110 paniers anisette de bord, 10 bar. le bitters, dragées, bonbons. Tous ces objets sont garantis de premier chef et seront vendus à des conditions avantageuses, pour de bons billets. Le soussigné remettra 5 pour 100 d'escompte pour du comptant, et prie les habitans et marchands des campagnes de vouloir lui continuer l'encouragement qu'il a toujours reçu.

29 oct. A. LACOUTURE.

TRAITES sur France, à vendre par

29 juil J. MAGER.

VENTES PAR LE MARSHAL.

EN vertu d'un ordre de fieri facias, à moi adressé par l'hon G. Preval, juge conseiller de la cour de cité, j'exposerai en vente publique, à mon bureau, rue Ste Anne, no. 30, le lundi, 24 nov 1834, à 4 heures de l'après-midi, une vitrière contenant des bijoux, saisie à la poursuite de Shehan. Conditions comptant.

14 nov B. BEAUREGARD, marshal.

Le maire et al. et vs. J W Prince, N. Duret contre Leah Foster.

EN vertu de deux ordres de fieri facias à moi adressé par l'hon. G. Préval, juge conseiller de la cour de cité, j'exposerai en vente publique, le mardi, 25 Novembre 1834, à 4 heures de l'après midi, rue Galatin, entre les rues Ursulines et Hôpital, divers meubles, saisis dans cette affaire. Conditions : comptant.

14 nov B BEAUREGARD, marshal

EN vertu de deux ordres de fieri facias à moi adressés par l'hon. M. Blache, juge conseiller de la cour de cité, j'exposerai en vente publique, le lundi 24 novembre 1834, à 4 heures de l'après midi, 1 montre en argent, saisie à la poursuite de Victor David et S E Hutchinson.

Conditions : comptant.

14 nov. B BEAUREGARD marshal

S B Sle…mb, H Henderson, M. Morgan et J. Collas vs. Stackey & Sparkman.

EN vertu d'un ordre de fieri facias, à moi adressé, par l'hon. W. Grivot, juge conseiller de la cour de cité, j'exposerai en vente publique, le mercredi, 26 novembre 1834, à 4 heures de l'après midi, rue Tchoupitoulas, vis à vis la maison de feu M. Weathers, un lot de planches, saisi dans cette affaire. Conditions : comptant.

14 nov B. BEAUREGARD, Marshall.

EN vertu d'un ordre du fieri facias à moi adressé par l'honorable M Blache, juge président de la Cour de Cité, j'exposerai en vente publique à la Bourse de Hewlett, au coin des rues de Chartres et St Louis, le Lundi 24 Novembre 1834 à midi, le nègre esclave nommé Jean Jacques, saisi à la poursuite de J Ollié Conditions—Comptant. [24 oct] B BEAUREGARD, maréchal

---

J. Sevegnes vs. Jean Barthett.

EN vertu d'un ordre de fieri facias à moi adressé par l'honorable G. Préval, juge conseiller de la Cour de Cité de la Nouvelle Orléans, j'exposerai en vente publique le *mercredi*, 26 novembre 1834 à midi, à la bourse de Hewlett, au coin des rues Chartres et St. Louis, deux certains terrains, situé dans le faubourg Marigny, et désignés par les Nos. 2 et 5, dans l'ilet No. 97, chacun mesurant 30 pieds de face à la rue des Français, sur 100 pieds de profondeur, le lot No. 5 forme l'encoignure de la rue de la Vertu, apert un plan déposé au bureau du marshal, saisis pour satisfaire le jugement rendu contre le défendeur. Conditions comptant.

27 oct B. BEAUREGARD, maréchal.

Victor Doornick vs. Mde. Milbroux.

EN vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'hon. J N Duncan, juge conseiller de la cour de cité, j'exposerai en vente publique, à la Bourse de Hewlett, le jeudi 27 novembre prochain, à midi, un certain Lot de Terre, situé au faubourg Tremé, mesurant 36 pieds de face à la rue des Remparts, sur 46 pieds de profondeur, entre les rues du Bayou et Quartier, avec les bâtisses qui se trouvent dessus, saisis pour satisfaire le jugement *rendu dans cette affaire.*

Conditions: comptant.

26 oct B BEAUREGARD marshal

EN vertu d'un ordre de fi facias, à moi adressé par l'hon M. Blache, juge président de la cour de cité, j'exposerai en vente publique, à la bourse de Hewlet, au coin des rues St. Louis et Chartres, le samedi 13 décembre, 1834, à midi, le nègre esclave nommé Pierre, âgé d'environ 29 ans, saisi à la poursuite de F. W. Lea. Conditions comptant.

5 nov B. BEAUREGARD, marshal.

Wm. R. Pearson & John Kelar vs. P. J. Saubery.

EN vertu de deux ordres de fieri facias à moi adressés par les hon. J. N Duncan et M. Grivot, juges conseillers de la cour de cité de la Nouvelle Orléans, j'exposerai en vente publique le 7 décembre 1834, à 4 heures, de l'après-midi, à mon office, rue Ste. Anne, no. 30 divers articles en comestibles, saisis dans les affaires ci dessus. Conditions, comptant.

22 nov B. BEAUREGARD, marshal

Les Marguilliers de l'Eglise St. Louis vs. Feliciano Ramos.

EN vertu d'un ordre de fieri facias à moi adressé par l'hon. G Preval, juge conseiller de la cour de la cité de la Nouvelle-Orléans, j'exposerai en vente publique à mon bureau, rue Ste. Anne, no 30, le 5 décembre, à 4 heures de l'après midi, divers meubles, saisis dans cette affaire. Conditions comptant,

22 nov B BEAUREGARD, marshal.

Wm. P. Brown vs. A. B. McLeod

EN vertu d'un ordre de fieri facias à moi adressé par l'hon. G. Preval, juge conseiller de la cour de cité de la Nouvelle Orléans, j'exposerai en vente publique sur le rail-road, no. 81, le 4 décembre 1834, à 4 heures, p. m. divers meubles saisis dans cette affaire. Conditions, comptant. 22 nov B. BEAUREGARD, marshal.

F. Chadick vs. A. H. Smith.

EN vertu d'un ordre de fieri facias à moi adressé par l'hon C. W. Shamburg, juge conseiller de la cour de cité, j'exposerai en vente publique à la Bourse de Hewlett, au coin des rues St. Louis et Chartres, le 5 décembre 1834 à midi, un billet daté le 10 octobre 1834, de la somme de $175, tiré par A. H. Smith et endossé par F. Smith, payable à 60 jours de date.

22 nov B. BEAUREGARD, marshal.

Le Cours des Leçons de

L'ECOLE DE MÉDECINE

DE LA LOUISIANE,

Commencera le premier Lundi de Janvier 1835, et sera continué pendant quatre mois à dater de ce jour.

THOMAS HUNT, D. M.
Professeur d'Anatomie et de Physiologie.
JOHN HARRISON, D. M.
Adjoint.
CHS. A. LUZENBERG, D. M.
Professeur de Chirurgie, Théorique et pratique.
J. MONRO MACKIE, D. M.
Professeur de Médecine Théorie et pratique.
THOMAS R INGALLS, D. M.
Professeur de Chimie et de Pharmacie.
EDWARD H. BARTON, D. M.
Professeur de la Matière Médicale.
AUGUSTE H. CENAS, D. M.
Professeur d'Accouchemens et des maladies des femmes et des enfans.

Des démonstrations d'Anatomie pratique seront faites tous les jours par le professeur Adjoint d'Anatomie et de Physiologie.

Des leçons de Chimique seront données, deux fois par semaine à l'Hôpital de la Charité.

L'Hôpital sera ouvert tous les jours pour les études des élèves. THOMAS HUNT, M. D.

28 oct—3p Doyen de la faculté.

REÇU par le North America, du Hâvre et à vendre par CHARLES COLAS, coiffeur, rue de Chartres, No. 150, les articles ci-après détaillés :—

Un assortiment de chapeaux de soie pour hommes, pluche *extra première* qualité, et à la dernière mode ; fines parfumeries consistant en eau de cologne, pommades, crême de Perse, opiat, poudre de ceylan, corail, mucilage, philocôme d'Aubril, gants d'hommes en chevreau, couleurs assorties, do. en daim, fil d'Ecosse, soie et fil pour militaire, cols, cravattes satin noir et blanc, do. en velours à mode, unis et à gilet tombant ; parapluies gros de Naples 30 et 32 pouces, bambou et poignard; cannes diverses, bretelles gomme élastique à la Russe et autres. Un assortiment de cheveux, perruques et toupets métalliques, nattes fortes, tours indéfrisables sur peigne et à rubans, nouveau genre ; portefeuilles assortis, en mouton et maroquin, étuis à cigarres; un joli choix de fleurs pour coiffures riches, houppes de cygne à poudrer, brosses à habit, à tête et à chapeaux, peignes de toutes dimensions assortis de genres, en écaille et en buffle.

Attendant par le Talma de Bordeaux, un bel assortiment, d'objets nouveaux qu'il vendra à des prix modérés.

27 octobre

SAVON & CHANDELLES—300 caisses Savon et 300 Chandelles de suif de la marque de James Blake & co., en débarquement du navire Timoléon, et à vendre par Wm. G. HEWES & Co,

13 nov 66, rue du Camp

LES soussignés ont reçu par la barque POMONA et le navire BOLIVAR, venant du Havre,

Un Grand Assortiment de Marchandises à la Mode,

consistant en DRAPS, CASIMIR, ETOFFES A GILETS de toutes qualités, HABILLEMENTS FAITS de tous genres ; CHAPEAUX, GANTS, CRAVATTES, &c. &c. &c. *de première qualité.* Aussi, draps de billard.

27 oct—1m BARBARIN & HILL.

TRAITES sur New York et Paris, à vendre par

30 oct A. QUERTIER & BOUTIN.

MANUFACTURE DE LIVRES ET RELIURE.

No. 79, rue du Camp, au-dessus de l'imprimerie et de la librairie de J. F. Carter.

H. ROBERT, a l'honneur d'offrir ses services au public dans toutes les branches de sa profession. Il fait de grands livres, des journaux et autres livres de bureaux, des albums du dernier goût, memorandums, &c., reliés dans le meilleur genre. Il raye et relie des livres en blanc, d'après le goût des personnes, et fait généralement tout ce qui a rapport à son genre de travail, le tout avec ponctualité.

Il espère par son assiduité, son attention et sa ponctualité, mériter la confiance de ceux qui lui donneront de l'ouvrage. 23 oct—

Reçu par les derniers arrivages du Nord et à vendre à la pharmacie du soussigné un assortiment complet de Drogues, Médicamens &c., parmi lesquels se trouvent des seringues à pompe et à clissoire élastique.

5 nov A. A. PEYCHAUD.

VENTES PAR LE SHERIF.

Francisco Tio, executeur testamentaire de Juan Paich vs. J C Maison.

DANS LA COUR DE DISTRICT—En vertu d'un ordre de saisie et de vente à moi adressé, il sera vendu à la Nouvelle Bourse, encoignure des rues Chartres et St. Louis, dans cette ville, le mardi, 16 décembre prochain, à 1 heure après midi,

L'esclave Jane, alias Annette, négresse âgée d'environ 16 ans, saisie dans l'affaire ci-dessus.

Conditions : comptant.

14 nov G W MORGAN, shérif.

DANS LA COUR DE PAROISSE—En vertu d'un ordre de saisie et de vente à moi adressé, il sera vendu à la Nouvelle Bourse, encoignure des rues Chartres et St. Louis, dans cette ville, le lundi 1er. décembre prochain, à 1 heure après midi,

La mulâtresse esclave nommée Milly, alias Mildri âgée d'environ 18 ans, saisie à la poursuite de la Ve. J Harang, adm. &c.

Cette criée étant la seconde et dernière, la dite esclave sera définitivement adjugée au plus haut et dernier enchérisseur, pour le prix qui sera offert, à 12 mois de crédit, l'acquéreur fournissant des billets avec suffisante sécurité, portant 5 pour cent d'intérêt, et hypothèque sur la dite esclave jusqu'à parfait paiement.

14 nov G W MORGAN, shérif

J B Donatien Augustin vs. Joseph Marie Fernandez.

DANS LA COUR DE PAROISSE—En vertu d'un ordre de saisie et de vente à moi adressé, il sera vendu à la Nouvelle Bourse, encoignure des rues St. Louis et Chartres, dans cette ville, le vendredi, 12 décembre prochain, à 1 heure après midi,

Le nègre Washington, âgé d'environ 14 ans, saisi dans l'affaire ci-dessus. Conditions—Comptant.

10 nov G W MORGAN, shérif

François Auguste vs. Fergus Allain.

DANS LA COUR DE PAROISSE—En vertu d'un ordre de saisie et de vente à moi adressé, il sera vendu à la Nouvelle-Bourse, encoignure des rues Chartres et St. Louis, dans cette ville, samedi 13 décembre prochain, à 1 heure après midi,

Un certain griff nommé William, âgé d'environ 28 ans, saisi dans l'affaire ci-dessus. Conditions: comptant.

10 nov G W MORGAN, shériff

DANS LA COUR DE DISTRICT—*L'exécuteur tes. de Pierre Romain, décédé contre Thomas Romain.*—En vertu d'un ordre de saisie et de vente à moi adressé j'exposerai en vente, au café de la Nouvelle Bourse, située en cette ville, au coin des rues Chartres et St. Louis, Lundi 1er. Décembre prochain, à une heure de l'après midi, les esclaves suivans mentionnés dans le dit ordre de saisie et de vente, savoir :

PROSPER, mulâtre âgé de 23.

SYLVESTRE, mulâtre âgé d'environ 24 ans, tous deux barbier.

MYRTHILLA, négresse d'environ 40 ans, marchande.

N. B. Les esclaves Sylvestre et Myrthilla sont vendus pour toute leur vie, et Prosper jusqu'à l'âge de 30 ans, époque à laquelle il doit être émancipé aux frais de l'acquéreur.

Les conditions de la vente sont comme suit, savoir : un tiers comptant, un tiers payable le 2 mai 1835, et un tiers payable le 2 mai 1836; le tout en billets endossés à satisfaction, et hypothèque jusqu'à parfait paiement.

27 oct. G. W. MORGAN, Shérif.

S: Chiapella vs. Coupry et al.

DANS LA COUR DE PAROISSE—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé, il sera vendu à la Nouvelle Bourse, encoignure des rues Chartres et St. Louis, en cette ville, le jeudi 27 novembre prochain, à 1 heure après midi,

La propriété ci-après décrite, savoir : Un Lot de Terre situé en cette ville, dans la rue Dauphine, entre Douane et Bienville, ayant 60 pieds de face à la rue Dauphine, et s'étendant à la rue Bourgogne, sur lequel il a 59 pieds 5 pouces, (comme il apert par le plan qui sera exposé au jour de la vente) avec les bâtisses qui sont dessus.

Conditions : comptant.

25 oct G W MORGAN, shérif

Auguste Gony & co. vs. ses créanciers

DANS LA COUR DE PAROISSE—En vertu d'un ordre de la cour à moi adressé, il sera vendu à la Nouvelle-Bourse, encoignure des rues Chartres et St. Louis, dans cette ville, le lundi, 24 novembre prochain, à 1 heure après midi,

Une certaine esclave nommée Betsey, abandonnée par les insolvables à leurs créanciers.

Conditions de la vente, comme suit : $325 comptant, et la balance à 6 mois, l'acquéreur fournissant un billet endossé à satisfaction, et hypothèque sur l'esclave jusqu'à parfait paiement. 24 oct G W MORGAN, shérif

---

DANS LA COUR DE DISTRICT—*Joseph Ferrand contre J. B. E. Crozat*—En vertu d'un ordre de saisie et de vente à moi adressé, il sera vendu à la Nlle. Bourse, encoignure des rues de Chartres et St. Louis, Samedi 29 novembre prochain, à une heure, la propriété suivante, décrite dans le dit ordre de saisie et de vente, savoir : un Lot de Terre hypothéqué, situé dans le faubourg Marigny, mesurant vingt cinq pieds de face à la rue Bagatelle, sur cent vingt pieds de profondeur, (le tout mesure française) ensemble avec les édifices et dépendances qui s'y trouvent.

Le lot de terre ci-dessus est une portion d'un lot de terre plus considérable désigné sur le plan du dit faubourg par le No. 189. Conditions; comptant.

27 oct G. W. MORGAN, Shérif.

Joseph Aust contre les héritiers testamentaires de la Ve. Larche.

DANS LA COUR DE PAROISSE—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé, il sera vendu à la Nouvelle-Bourse, encoignure des rues Chartres et St. Louis, en cette ville, le samedi 6 décembre prochain, à 1 heure après-midi,

La propriété ci-après décrite, savoir : Un lot de terre situé dans la rue Dorsier, No. 13, mesurant 69 pieds plus ou moins de face, sur 120 pieds de profondeur, mesure française, avec les bâtisses et améliorations dessus.

Conditions : $1000 comptant, l'acquéreur prenant charge du paiement d'un billet de $6000 dû le 4 mars 1835, et la balance en deux paiements égaux, le 4 septembre 1835 et le 4 mars 1836 ; l'acquéreur fournissant des billets endossés à satisfaction, avec hypothèque sur la propriété vendue jusqu'à parfait paiement.

3 nov G W MORGAN, shérif

DANS LA COUR DE PAROISSE—L'exécuteur testamentaire de feu Pierre Romain contre Thomas Romain.—En vertu d'un ordre de saisie et de vente à moi adressé, j'exposerai en vente au café de la Nouvelle Bourse, situé aux coins des rues de Chartres et St. Louis, Lundi 1er. de Décembre prochain, à une heure de l'après-midi, les esclaves suivans, savoir: Anna, négresse âgée d'environ 40 ans, repasseuse et domestique de maison, Marie Louise, négresse âgée de 50 à 60 ans infirme, ayant un œil de moins; Milly, négresse, et domestique de maison âgée de 29 ans; et son enfant Sarah, âgée d'un an, à peu près. Conditions :—Comptant.

27 oct G. W. MORGAN, Shérif.

COUR DE PAROISSE.—La compagnie de Banque et Canal de la Nlle. Orléans, et autres, *contre* Robert Copland.

En vertu d'un ordre de saisie et de vente, à moi adressé, il sera exposé en vente à la Nouvelle Bourse, encoignure des rues Chartres et St. Louis, en cette ville, le lundi 22 décembre prochain, à une heure de l'après-midi.

La propriété mentionnée et décrite dans le dit ordre de saisie et de vente, comme suit : " une certaine portion de terre située dans la paroisse d'Orléans, et désignée par le numéro cinq sur un plan dressé par Charles F. Zimpel, député voyer de la ville, en date du 27 avril 1833, et déposé en l'étude de F. Grima, notaire public, ayant environ sept cent-soixante dix-sept acres, et formant une partie de cette portion de l'habitation généralement connue sous le nom d'habitation Macarty, joignant mais n'étant pas inclue dans la ville de Carrollton.

Conditions de la vente :—$5300 payables comptant, avec un intérêt légal sur $2650 de cette somme, du 17 décembre 1833, et sur $2650 du 1er. mai 1834. Le reste payable en trois portions égales, au 1er. mai des années 1835, 1836 et 1837 respectivement, sans endossement, mais avec hypothèque spéciale.

20 nov G. W. MORGAN, shériff.

John Arrowsmith vs. Edmond Howard.

DANS LA COUR DE PAROISSE—En vertu d'un ordre de saisie et de vente à moi adressé, il sera vendu à la Nouvelle Bourse, encoignure des rues Chartres et St. Louis, dans cette ville, le lundi 29 décembre prochain, à 1 heure après-midi.

La propriété mentionnée et décrite dans le dit ordre de saisie et de vente, comme suit, savoir:

Un certain Lot de terre situé au faubourg Marigny, entre les rues d'Amour et Craps, mesurant 30 pieds de face à la rue d'Espagne, et 60 pieds de profondeur, (mesure française) formant partie du lot No. 278, et borné d'un côté par une portion restant du dit terrain, et sur l'autre côté par une partie du lot No. 281, et, sur le derrière, par le lot No. 279, avec toutes les améliorations ci-dessus.

Conditions de la vente : $50… comptant, avec intérêt sur $500, du 1er. février 1834, avec les frais; $500 portant dix pour cent d'intérêt du 1er. février 1834 jusqu'au paiement, qui doit se faire le 1er. février 1835; $500 avec un pareil intérêt, payable le 1er. août 1835, et finalement $500 s'il y a cet excédant, avec un pareil intérêt, payable le 1er. février 1836.

20 nov G W MORGAN, shérif

William Lake vs. Paul Pambelly.

EN vertu d'un ordre de saisie et de vente à moi adressé, il sera vendu à la Nouvelle Bourse, encoignure des rues Chartres et St. Louis, dans cette ville, le jeudi, 25 décembre prochain, à 1 heure après-midi,

L'esclave Polly, alias Mary, âgée de 20 ans, saisie dans l'affaire ci-dessus. Conditions : comptant.

22 nov G W MORGAN, shérif

EN débarquement du navire Talma, et à vendre par le soussigné :

Vins de Bordeaux en barriques,
3 balles couvertures de laine,
4 caisses listons pour le marché mexicain.

OSMIN MIGOURDAN.